

Loi des 100 chevaux - Brassard fluo 2 inepties bientôt KO !

Brassard fluo, bridage à 100 chevaux : 2 belles victoires en perspective pour le mouvement FFMC et la Mutuelle des Motards, opposés depuis l'origine à ces fausses solutions en matière de prévention des risques.

Limitation aux 100 CV : vers la fin de l'exception française

En tant qu'assureur 2-roues spécialiste et référent, la Mutuelle des Motards est favorable, depuis sa création, à la libération de la puissance des 2-roues, ce critère n'ayant pas d'impact sur la sinistralité. Or depuis 1985, en France (et uniquement en France), une loi instaure le bridage des motos à 100 chevaux.

L'annonce du vote, par le Parlement européen, ce 20 novembre, d'un nouveau règlement mettant fin à cette limitation de puissance, auquel la France devra se conformer au 1^{er} janvier 2016, répond à la recommandation portée par la Mutuelle des Motards : permettre aux conducteurs de 2-roues de pouvoir rouler sur des machines conformes à leur conception et leur caractère d'origine.

C'est dans le prolongement de cette démarche qu'elle organise et déploie les OPEN Mutuelle des Motards, journées de roulage sur circuit, accessibles à tous, encadrées par des pilotes professionnels, qui permettent aux novices de découvrir la piste et aux plus aguerris de tester leurs limites, en toute sécurité.

La puissance de la moto n'ayant jamais été un critère de tarification à la Mutuelle des Motards, les tarifs n'augmenteront pas avec le retour du « full power ».

Suspension de l'obligation du port du brassard fluo

La Mutuelle des Motards, pour qui rendre obligatoire le port du brassard rétro-réfléchissant en 2-roues relevait de la fausse bonne idée, accueille avec satisfaction l'annonce de Manuel Valls, faite ce 27 novembre, lors de la réactivation du Conseil National de la Sécurité Routière.

Partage de la route, respect des différents moyens de transport, formations... pour la Mutuelle des Motards, dans l'esprit des solutions proposées par la Fédération Française des Motards en Colère, différentes actions peuvent être mises en place pour accompagner les automobilistes à prendre en considération les conducteurs de 2-roues, et sensibiliser les motards et les scootéristes à leur besoin d'être vus (pas seulement être visibles).

Patrick Jacquot, président de GEMA Prévention et PDG de la Mutuelle des Motards, était présent lors de la réouverture des travaux du CNSR, en tant que représentant des Mutuelles du GEMA.

À propos de la Mutuelle des Motards

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :
www.mutuelledesmotards.fr



Contacts presse

Françoise Collomb – Frédéric Castelnau
Tel : 06 62 23 05 15 ou par mail : frederic.castelnau@club-internet.fr



www.mutuelledesmotards.fr